

PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 42 CONCERNANT ALD

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



ALD

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 14 MAI 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 15 : Politique de rémunération des dirigeants**

Analyse

La politique de rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, présentée au vote des actionnaires, intègre une proportion élevée de la part variable reposant sur des critères qualitatifs ESG dont la pondération n'est pas communiquée aux actionnaires



Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : II-C- 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration d'ALD

Le conseil d'administration d'ALD comportera, à l'issue de l'assemblée générale un tiers de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Pierre Palmieri	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	61	FR	1	2027	1	1			
	Tim Albertsen	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	61	DK	3	2027	1	0			
	Diony Lebot	Relations d'affaires	Non libre d'intérêts	100%	F	61	FR	4	2027	0	2		M	M
	Delphine Garcin- Meunier	Représentante d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	47	FR	4	2025	1	1	M	M	
	Benoît Grisoni	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	49	FR	3	2025	0	1			
	Hacina Py	Représentante d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	52	FR	1	2026	0	1			
	Mark Stephens	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	41	IE	1	2026	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Anik Chaumartin		Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	4	2028	0	2	P		
	Xavier Durand		Libre d'intérêts	100%	M	60	FR	7	2025	1	1	M		
	Patricia Lacoste		Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	7	2027	0	2		M	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe Pérrillat		Libre d'intérêts	100%	M	58	FR	7	2028	1	1		P	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Laura Maher	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	Nouveau	F	53	FR	Nouveau	2025	1	1			
	Dider Hauguel	Censeur												

2. Spécificités

- Modifiés en 2023, les statuts d'ALD ont instauré des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société change de dénomination sociale qui devient "Ayvens".
- Présence au conseil d'un ancien administrateur en tant que censeur rémunéré.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET



